Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260212-202602_I_A-DE

RIEC SUR BÉLON
RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,

Le 12 février à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 février, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents (23) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, V. PRUVOST, D. CADO, A. MARSILLE, V. PENNOBER, C. HENNÉ, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, J. FURIC, S. LE SQUER, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS, C. MESTRES, Y. GUILLOU.

Absent représenté (3) : F. PENCHE à A. MARSILLE (jusqu'à 18h39, point n°IV), K. LE CARRE par C. HENNÉ., C. NERZIC par S. MIOSSEC

Absent non représenté (0) :

G. PILORGÉ a été nommé secrétaire de séance.

OBJET	**I) RESSOURCES - FINANCES** A Budget principal : Affectation provisoire des résultats

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2025 de la Commune,

Vu le projet de compte financier unique 2025 de la Commune,

Vu l'article L2311-5 du CGCT permettant au Conseil Municipal de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte financier s'il est possible d'estimer les résultats à l'issue de la journée complémentaire

Considérant que les résultats estimés des rapprochements des balances de ce compte sont les suivants :

Section de fonctionnement : excédent de 600 415,29€.

Section d'investissement : déficit de 589 385,60 € hors restes à réaliser.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal affecte au budget 2026 l'excédent de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

- En section d'investissement au C/1068 : 600 415,29 €
- En section de fonctionnement au C/002 : 0,00 €

Précise que le déficit de la section d'investissement (589 385,60 €) est repris en dépense de cette section du budget 2026 (C/001).

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC

MAIRIE DE RIEC SUR BÉLON * 29340 (Finistère) *

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260212-202602_I_A-DE

